

DEMANDE DE DEGREVEMENT SUITE A FUITE D'EAU

Vous êtes un **particulier** (dispositif non éligible pour les professionnels) et vous avez été victime d'une fuite d'eau fortuite non apparente, conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez nous solliciter pour obtenir l'écrêtement de vos consommations excédant le double de votre consommation moyenne habituelle sur les trois dernières années.

Aussi, afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, vous disposez **d'un mois** pour remplir ce document et nous transmettre l'ensemble des justificatifs demandés.
Passé ce délai votre demande sera rejetée.

ABONNE DU CONTRAT N°:

Vous êtes: Locataire (indiquez nom du propriétaire:) Propriétaire
 Mme M

Nom Prénom :

Adresse postale :

Code postal : Commune :

Téléphone: Mail:@.....

Nombre d'occupants au jour de la fuite (Joindre obligatoirement une attestation sur l'honneur)

ADRESSE DE BIEN DESSERVI:

Appartement n°: Bâtiment: Etage:

N° Rue/Avenue/Lieu dit.....

Code Postal: Commune:

INFORMATION COMPTAGE :

Date de constat de la fuite :

Index relevé (à titre indicatif):

--	--	--	--	--

Date de réparation de la fuite :

⇒ Seul le relevé du compteur par un agent de la Régie pourra être pris en compte pour l'établissement du volume de fuite

LA PROCEDURE:

Constitution du dossier :

1. Remplir le présent formulaire de demande de dégrèvement pour fuite d'eau.
2. Joindre les documents suivants :
 - Une facture de réparation de la fuite, ou à défaut, une attestation de réparation établi obligatoirement par entreprise de plomberie en exercice, mentionnant obligatoirement le **Siret de l'entreprise, la localisation de la fuite et la date de réparation.**
 - Une attestation de non prise en charge par votre assurance habitation ou autre assurance spécifique
 - Une attestation sur l'honneur spécifiant le nombre d'occupant au jour de la fuite
3. Retourner le dossier complet et signé par E-mail à accueil@siaepa-coteauxestuaire.fr ou par courrier au siège de la Régie du SIAEPA des Coteaux de L'Estuaire, 3 rue de la Fontaine Saint Justin 33710 SAMONAC,

Important : aucune demande de remise pour fuite ne sera prise en compte sans transmission des justificatifs demandés.

A réception du dossier complet et signé :

1. Instruction du dossier et vérification de la recevabilité de votre demande
2. Si la demande est recevable, vous recevrez un courriel vous informant du volume de fuite pris en compte, qui sera déterminé ainsi :
 - a. Relève de votre compteur par un agent de la Régie en votre présence (**prise de rendez-vous obligatoire**)
 - b. Ecrêtement des consommations supérieures à deux fois votre consommation moyenne sur les trois dernières années connues. A défaut d'historique, la consommation moyenne sera établie forfaitairement en fonction du nombre d'occupant, et ce conformément à la délibération du comité Syndical du SIAEPA des Coteaux de L'Estuaire 8 janvier 2013 visé en sous-préfecture le 31 janvier 2013 (exemplaire disponible sur simple demande).
 - c. Création d'un avoir de consommation, correspondant au volume à écrêter, qui sera déduit de votre prochaine facturation.

Je soussigné....., reconnais avoir pris connaissance des conditions de remise sur fuite, atteste par la présente l'exactitude de l'ensemble des informations déclarées, et suis informé qu'en cas de fausse déclaration, je m'expose à des poursuites

A le

Signature de l'abonné